



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

écologie, développement durable, transports et logement : services extérieurs

Question écrite n° 119123

Texte de la question

M. Richard Mallié attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur la création du comité technique de la direction des territoires, de l'alimentation et de la mer et du comité technique de l'office national de la chasse et de la faune sauvage. Il souhaite donc connaître la mission, la localisation, la superficie, le coût des locaux ainsi que le nombre d'emploi temps plein qui leur sont mis à disposition.

Texte de la réponse

L'arrêté du 21 juin 2011 portant création du comité technique de la direction des territoires, de l'alimentation et de la mer et du comité technique de l'Office national de la chasse de la faune sauvage résulte de la réforme des instances de concertation qui transforme les comités techniques paritaires en comités techniques. S'agissant d'instances de concertation, et non d'une création de nouveaux services, les notions de localisation, de superficie de locaux et de nombre d'emploi temps plein sont sans objet.

Données clés

Auteur : [M. Richard Mallié](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119123

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 2011, page 10465

Réponse publiée le : 6 décembre 2011, page 12840